



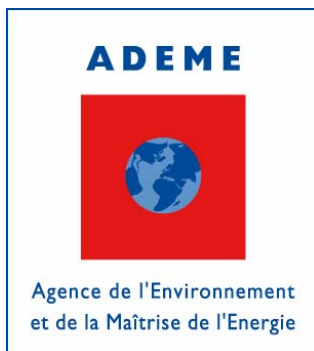
# Eco-conditionnalité des aides départementales

15 avril 2009

**ADEME**

Délégation régionale Bourgogne

Franck DUMAITRE





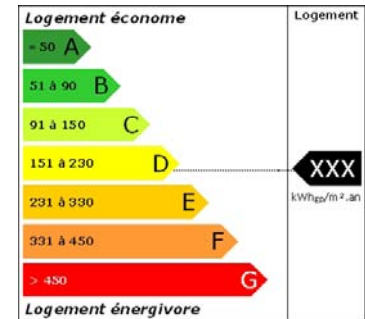
## Chiffres clés du secteur du bâtiment

- 45 % de la consommation d'énergie
- 20 % des émissions de gaz à effet de serre
  
- Consommation du patrimoine : 32 milliards de kWh (2005)  
soit 519 kWh par habitant  
4 % du budget de fonctionnement des communes  
2,2 milliards d'euros, soit 36,2 euros par habitant
  
- Consommation éclairage public : 5,6 milliards de kWh  
1<sup>er</sup> poste de consommation d'électricité des communes  
47 % de la consommation d'électricité d'une commune  
2 % du budget de fonctionnement des communes
  
- Jusqu'à 20 % d'économies  
soit 2,5 % de l'énergie consommée en Bourgogne et  
1 % du budget de fonctionnement des communes



# Les dispositifs actuels dans le bâtiment

- Le Diagnostic de Performance Energétique (DPE)
  - ➔ Information sur la performance énergétique des bâtiment
  - ➔ Sensibilisation aux économies d'énergie et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre



Type de DPE	Champ d'application	Date d'application
DPE « Vente »	Bâtiment existant à la vente	1 <sup>er</sup> novembre 2006
DPE « Location »	Bâtiment d'habitation à la location	1 <sup>er</sup> juillet 2007
DPE « Construction »	Bâtiments neufs	1 <sup>er</sup> juillet 2007
DPE « Bâtiments publics »	Bâtiments de plus de 1000 m <sup>2</sup>	2 janvier 2008





## Les dispositifs actuels dans le bâtiment

Depuis  
début 2008

- Étude de faisabilité des approvisionnements en énergie
  - ➔ Bâtiments neufs de plus de 1000 m<sup>2</sup>
  - ➔ Bâtiments existants soumis à la RT Globale\*

Bonifié  
jusqu'à 20%

- Bonus de coefficient d'occupation des sols (COS)\*\*
  - ➔ Pour toute construction neuve avec label THPE EnR et BBC
  - ➔ Pour les maisons individuelles avec propriétaire occupant (conso. réduite de 20 % et EnR/PAC)
  - ➔ Extension de bâtiments d'habitat existants (isolation des combles et EnR/PAC)

\* surface > 1000 m<sup>2</sup>, postérieur à 1948, coût des travaux de réhabilitation thermique > 25 % de la valeur du bien  
\*\* introduit par la Loi POPE du 13/07/2005 (Loi de Programme fixant les Orientations de la Politique Énergétique)



# Les dispositifs actuels dans le bâtiment

## ■ La réglementation thermique

- ➔ Bâtiments à construire : RT 2005  
En résidentiel : chauffage, froid et eau chaude sanitaire < 130 kWhep/m<sup>2</sup>.an
- ➔ Bâtiments à rénover : élément par élément ou globale
- ➔ Cinq postes entrant dans le calcul des consommations : chauffage, rafraîchissement, eau chaude sanitaire, éclairage, ventilation et auxiliaires
- ➔ Des consommations exprimées en « énergie primaire »
- ➔ Des labels pour le neuf et l'existant :

	LABEL	RÉSIDENTIEL	TERTIAIRE
NEUF	HPE	Cepref - 10 %	/
	HPE EnR	Cepref - 10 % + EnR	/
	THPE	Cepref - 20 %	/
	THPE EnR	Cepref - 30 % + EnR	/
	BBC	50 x (a+b)*	Cepref - 50 %
EXISTANT	BBC	80 x (a+b)*	Cepref - 40 %

\* pondération selon la zone géographique et l'altitude



# La Loi de Grenelle : les orientations dans le bâtiment

**Dans  
le neuf**

- Les bâtiments publics, tertiaires et programmes de log. ANRU
  - ➔ Des bâtiments basse consommation (BBC) dès fin 2010
  - ➔ Des bâtiments à énergie positive dès fin 2020
- Les logements privés neufs
  - ➔ Des bâtiments basse consommation (BBC) dès fin 2012
  - ➔ Des bâtiments à énergie positive dès fin 2020

**Dans  
l'existant**

- Les bâtiments publics et d'état
  - ➔ Audit énergétique d'ici fin 2010
  - ➔ Engagement de rénovation d'ici 2012
  - ➔ Objectifs : réduire de 40% les consommations d'énergie et de 50% les émissions de gaz à effet de serre dans un délais de 10 ans
- Les logement sociaux
  - ➔ Rénovation de 800 000 logements avant 2020  
(Cep < 150 kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>.an)



## Le dispositif régional d'accompagnement

- **Le pré-diagnostic énergétique**
  - ➔ *Objectif : évaluer les gisements d'économies d'énergies envisageables sur le patrimoine bâti des collectivités*
  
- **L'audit énergétique**
  - ➔ *Objectif : définir un programme d'économies d'énergies lors d'opérations isolées de réhabilitation*
  
- **La démarche de qualité environnementale du bâtiment**
  - ➔ *Objectif : assister le maître d'ouvrage sur la qualité environnementale d'une opération de construction ou de réhabilitation*
  
- **Des aides à la décision et à l'investissement pour l'utilisation des énergies renouvelables**
  
- **Le Centre de ressources régional sur le bâtiment**



# Les sources de financement

- Les certificats d'économie d'énergie (CEE)
  - ➔ Une obligation d'économies d'énergies pour les obligés (54 TWh cumulés actualisés)
  - ➔ Un outil financier destiné à déclencher de nouveaux investissements en matière de maîtrise de l'énergie
  - ➔ Exemple : isolation de 500 m<sup>2</sup> de combles sur des bâtiments scolaires rapporte 1 140 000 kWh cumac  
Valorisation à 0,5 cts euros : aide de 5 700 euros  
soit 10 à 50 % des travaux selon leur complexité
  - ➔ Plus de 170 actions :

SECTEUR	FICHES	THÈMES
RÉSIDENTIEL	55	Isolation du bâti, chauffage, production d'ECS, éclairage, appareils domestiques...
TERTIAIRE	54	Isolation du bâti, chauffage, production d'ECS, éclairage...
INDUSTRIE	18	Eclairage, utilité électriques (moteurs, compresseurs) économiseurs sur chaudière...
RÉSEAUX	8	Réseaux de chaleur, éclairage public